



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/KP/AWG/2008/L.4/Rev.1
12 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

Cinquième session

Bangkok, 31 mars-4 avril 2008, et Bonn, 2-12 juin 2008

Point 3 a) à d) de l'ordre du jour

**Analyse des moyens d'atteindre les objectifs de réduction
des émissions et définition de mesures pour en accroître l'efficacité
et la contribution au développement durable**

**Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets
Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources
Méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles**

Analyse des moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions et définition de mesures pour en accroître l'efficacité et la contribution au développement durable

Projet de conclusions révisé présenté par le Président

1. Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) a poursuivi ses travaux sur les moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions et sur la définition de mesures pour en accroître l'efficacité et la contribution au développement durable et à l'objectif ultime de la Convention tel qu'il est énoncé dans son article 2.
2. Le 2 juin 2008, le Groupe de travail spécial a tenu une table ronde sur les moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions. Il a estimé que certains apports utiles de cette table ronde pourraient l'aider à achever son examen de ces questions à la première partie de sa sixième session (août 2008). Il a pris note du résumé établi par le Président (voir l'annexe du présent rapport) ainsi que des vues et informations communiquées par les Parties au cours de la deuxième partie de sa cinquième session.

3. Le Groupe de travail spécial a considéré que pour examiner, dans le cadre de ses travaux consacrés aux échanges de droits d'émission et aux mécanismes fondés sur des projets, les activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) qui relèvent de tels mécanismes, il lui fallait disposer des résultats de l'examen de la question de la non-permanence et d'autres questions méthodologiques qu'il avait effectué au titre de ses travaux sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Le Groupe a aussi pris note des travaux qui étaient en cours de réalisation en application de l'alinéa *b* iii) du paragraphe 1 de la décision 1/CP.13 (le Plan d'action de Bali), et a fait observer qu'ils pourraient l'aider à examiner plus avant la question.

4. Le Groupe de travail spécial a rappelé que dans le cadre de ses travaux en cours, il examinerait également les conséquences pour le marché du carbone, notamment l'offre et la demande d'unités négociables au titre du Protocole de Kyoto, de modifications des moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions.
